

<u>Décisions et Avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire</u> du 23 novembre 2020

• Examen des propositions d'épreuve en présentiel.

La Commission approuve si les conditions logistiques le permettent la demande d'épreuve « introduction à la programmation » en présentiel pour la 1ère année de licence informatique, Mathématiques, MIASHS et LAS.

La Commission approuve la demande d'épreuve en présentiel pour l'oral « modélisation » et « analyse » de la préparation à l'agrégation de mathématique. Toutefois, les étudiants peuvent pour des raisons justifiées (lieu de confinement hors académie, covid +, cas contact) demander à passer les oraux à distance.

La Commission refuse les demandes d'épreuve en présentiel pour la 1^{ère} et 2^{ème} année de licence CUPGE ainsi que la 2^{ème} année de licence physique de l'UFR des Sciences.

La Commission approuve le passage en contrôle continu intégral pour les UE du master développement clinique du médicament de l'UFR Santé pour lesquelles il y a déjà eu deux notes en épreuve de contrôle continu. Pour les autres UE, la Commission autorise l'organisation des épreuves terminales en présentiel.

• Modifications des modalités de contrôle des connaissances.

La Commission approuve les demandes de modifications de modalités de contrôle des connaissances des composantes (UFR de Droit, UFR HSS, INSPE, UFR LVE, UFR Santé, UFR des Sciences et UFR STAPS).

• Modifications du calendrier universitaire 2020/2021.

La Commission donne un avis favorable à la demande de modification du calendrier universitaire 2020-2021 pour l'UFR des Sciences et l'UFR STAPS.

• Organisation des enseignements suite à la crise sanitaire.

La Commission approuve la liste des formations pratiques de l'IUT GON à organiser en présentiel à transmettre au Rectorat pour avis de Madame la Rectrice.